

**Zeitschrift:** Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne  
**Herausgeber:** Université de Lausanne, Faculté des lettres  
**Band:** 9 (1976)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Rigueur et laxité de structure en syntaxe : aspects théoriques  
**Autor:** M.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-870917>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### III

## RIGUEUR ET LAXITÉ DE STRUCTURE EN SYNTAXE : ASPECTS THÉORIQUES

### 1. *Règles et restrictions*

Le principe de la régularité des phénomènes linguistiques, donc du caractère structuré des langues, bien qu'indispensable à la compréhension du langage, se heurte, dans ses applications, à des difficultés. Toute règle implique des restrictions, cela va sans dire; il n'y aurait pas de règles syntaxiques si tout agencement d'un quelconque ensemble d'unités engendrait une phrase. Les règles syntaxiques se justifient par le fait que certains assemblages d'unités sont admis, alors que d'autres ne le sont pas. Or, ce qui est difficile, c'est de trouver des combinaisons d'unités qui soient absolument impossibles. On se souvient de la polémique à propos des phrases considérées comme agrammaticales par un linguiste, et qui — selon lui — seraient reconnues comme telles par tout anglophone<sup>1</sup>. L'enquête menée par un autre linguiste sur une dizaine de sujets a révélé qu'aucune de ces phrases n'a été refusée à l'unanimité<sup>2</sup>. L'un des enquêtés est allé jusqu'à écrire un poème commençant par une phrase taxée d'agrammaticale. Mis à part son intérêt anecdotique, ce débat montre combien il est difficile de trouver des combinaisons d'unités qui ne soient admises par personne dans aucun contexte ni aucune situation<sup>3</sup>.

Nous nous proposons d'examiner ici les limitations auxquelles est soumise la structure linguistique et les moyens de les dégager.

### 2. *La structure linguistique est-elle homogène ?*

Face au problème posé, l'une des solutions possibles est de concevoir la structure linguistique comme homogène, ou du moins admettre qu'elle l'est quasiment. Si tel est le cas, il est légitime de reconnaître que la structure linguistique est exempte de toute hétérogénéité, tant sur le plan des hésitations individuelles que sur celui des diversités sociales. On pourra alors procéder à une dichotomie dans les faits de langue, et réunir au niveau de la structure les phénomènes essentiels qui seraient censément homogènes, en reléguant au niveau de l'usage

les faits accidentels hétérogènes<sup>4</sup>. C'est en se fondant sur une telle hypothèse qu'on peut prôner une étude formelle du langage, et concevoir l'unité linguistique comme discrète. Par discret, on entend qu'une grandeur vaut par sa présence ou son absence sans moyen terme, autrement dit, les unités discrètes ressortissent à la loi du tout ou rien, à la logique du oui ou non.

Une telle conception présente certes des avantages, mais on ne peut la soutenir que si elle s'avère adéquate aux données d'observation.

### 3. *Les unités linguistiques sont-elles discrètes ?*

Le caractère discret des unités découle de la conception d'une langue comme une structure où, pour reprendre la formule de Saussure, « tout se tient ». S'il est vrai que ces rapports « forment » les unités, c'est-à-dire les délimitent, il faut qu'elles aient une forme aux contours nets, qu'elles soient exemptes des variations continues. On voit ainsi naître la notion d'unité discrète avec l'apparition de la conception structurale des langues.

Dans une acception stricte, la discrétion des unités implique qu'on peut déterminer la présence ou l'absence de toute unité dans un quelconque ensemble syntagmatique ou paradigmatic. En d'autres termes, l'observateur est toujours en mesure de constater que telle classe comporte telle unité mais pas telle autre ; il peut aussi constater que dans une suite (mot, syntagme, phrase, ...) déterminée figure telle unité et non telle autre. Ou encore, on est dans tous les cas à même d'énumérer les unités qui composent un ensemble déterminé. C'est le cas par exemple du système des nombres entiers, du système des signaux routiers, etc. En va-t-il de même dans le cas des langues ?

Voici d'abord quelques exemples empruntés au domaine de la phonologie du français. Soit un mot comme *escalier*. Le signifiant phonique de cette unité comporte-t-il un phonème /l/ ? Le monème *million* a-t-il son signifiant phonique constitué de quatre phonèmes (/mijõ/) ou cinq (/miljõ/) ? Le paradigme des consonnes nasales comporte-t-il un phonème /ɲ/ (dit *n* mouillé) ? Existe-t-il autant de phonèmes dans *brillant* que dans *Briand* ? Ce sont là des questions auxquelles les sujets ne répondent pas toujours sans hésitation ni de façon unanime. Citons aussi quelques exemples du domaine monématique. Le monème *bateau* est-il accompagné du pluriel dans /ilnparlpadbato/ *il ne parle pas de bateau(x)* ? Dans /žnépadlivr/ *je n'ai pas de livres(s)* a-t-on — à *livre* près — les mêmes unités que *je n'ai pas de cheval* ou les mêmes que dans *je n'ai pas de chevaux* ? Le

système verbal comporte-t-il des « surcomposés » comme *ça a eu payé, avoir eu travaillé, j'avais eu voyagé* ? Là non plus les sujets parlants ne réagissent pas toujours avec certitude ni unanimement. Il n'en est rien d'une structure constituée d'unités discrètes, celle des nombres entiers, par exemple. Quiconque connaît ce système dira que les suites 14, 9 et 20 sont constituées uniquement de nombres entiers, mais pas  $\frac{1}{2}$  ni 0,75.

On pourrait être tenté de nous répondre que tels ou tels phénomènes existent dans certaines variétés du français et non dans toutes. Mais, c'est reconnaître des variations continues aux unités, c'est admettre qu'elles ne sont pas discrètes. D'autre part, le concept de variété des idiomes ne doit pas être un argument *ad hoc*. Pour être opérant, ce concept doit être défini de façon précise, et être apte à répondre à des questions comme : « Dans quelle mesure des variations sont admises à l'intérieur d'une structure ? » « A partir de quel nombre de traits différenciateurs, est-il justifié de parler de deux structures (deux « langues », deux « dialectes ») distincts ? »

#### 4. *Structure linguistique et variations inhérentes*

Concevoir la structure linguistique comme constituée d'unités discrètes n'est pas la seule solution qu'on puisse apporter au problème que pose la régularité et la variabilité des faits de langue. C'est la solution la plus simple et la plus immédiate qui se présente à nous quand on étudie un système; mais elle aboutit à des règles impératives qui ne sont pas confirmées par les données empiriques. Une autre solution serait de considérer une variabilité inhérente à la structure, au système. Dans cette conception — que nous pouvons appeler statistique —, les règles sont plus ou moins obligatoires comme plus ou moins fréquents et probables sont les faits linguistiques.

Cependant le concept d'unités discrètes et des règles impératives a rendu d'incalculables services au développement de la linguistique. C'est lui qui a permis la constitution de la phonologie comme discipline scientifique pour l'étude du système phonique des langues. Dans son acception stricte, ce concept exclut tout recours aux données statistiques<sup>5</sup>; il élimine ainsi la possibilité de dégager la hiérarchie des faits phonologiques. Une stricte observance de ce concept nous amènerait à mettre sur le même plan deux phonèmes comme /m/ et /ŋ/ dans *rime* et *ring* ou deux oppositions comme /u/ ~ /i/ (*Loup* ~ *lit*) et /u/ ~ /u:/ (*loup* ~ *loue*; *bout* ~ *boue*). Les travaux de Martinet ont montré qu'il n'y a aucune contradiction entre la conception struc-

turale d'une langue et le recours aux données statistiques<sup>6</sup>; bien au contraire, l'introduction d'une dimension statistique ouvre de nouvelles perspectives : elle permet en synchronie de saisir la hiérarchie et l'importance respective des faits linguistiques, et de comprendre en diachronie les raisons des changements phoniques<sup>7</sup>.

### 5. *Structure et hiérarchie*

Il n'est pas paradoxal de reconnaître aux langues un caractère structuré et d'admettre en même temps que les règles et les unités (ou classes d'unités) en termes desquelles s'articule cette structure n'ont pas toutes la même importance. Si l'on conçoit une langue comme un système complexe servant à assurer la communication, il est normal de prévoir que les parties (ou les systèmes partiels) de ce complexe puissent être hiérarchisées selon le rôle plus ou moins grand qui leur est imparti.

En fait, le principe conducteur dans l'étude linguistique, c'est de rechercher un nombre limité de règles et de classes d'unités par recours auxquelles les sujets d'une langue parviennent à communiquer un nombre illimité d'expériences, ou en d'autres termes, le mécanisme fini qui sous-tend une infinité de phrases possibles dans une langue. Les opérations d'analyse du descripteur obéissent à ce principe, et en découlent. Et c'est ce principe qui justifie et permet d'étudier la hiérarchie des faits linguistiques. Dans cette étude, deux dimensions paraissent déterminantes : ce sont les dimensions intrinsèque et extrinsèque (psychique et sociale).

### 6. *Asymétrie du système et hiérarchie intrinsèque*

En formalisant les opérations d'analyse, on est souvent tenté de leur donner une trop grande rigidité, de les considérer comme absolues; à tel point que les opérations d'analyse vont parfois à l'encontre des principes dont elles découlent. La structure des faits linguistiques est soumise à des limitations dont on doit tenir compte dans l'application des procédures d'analyse. Ces limitations semblent appartenir aux deux ordres suivants.

#### 6.1. *Limite du classement*

Les classes d'unités significatives peuvent et doivent être définies sur la foi des latitudes combinatoires communes. C'est ainsi qu'on peut

distinguer entre deux types de verbe: objectif (comme *voir, travailler, projeter*) et non objectif (comme *marcher, songer, voyager*). Le premier type admet des subordonnés dits « objets » (*Pierre voit Jean ; Paul travaille le cuir ; le gouvernement projette une nouvelle hausse*), alors que le second ne l'admet pas. Dans le cadre des verbes objectifs, on peut distinguer des subdivisions. D'abord, il y a des verbes qui admettent deux substantifs ou pronoms « objets », et d'autres qui n'en admettent qu'un seul. Comme exemple des premiers, citons appeler (*tu l'appelles Jean ; il appelle ça un bon travail*). Ensuite, les verbes objectifs ont des comportements combinatoires différents selon les classes de monèmes qu'ils admettent en fonction « objet » : nom, infinitif ou les deux <sup>8</sup>. Certains verbes n'admettent que des objets nominaux ; ainsi *manger, parler, toucher*. D'autres admettent des objets infinitivaux, comme ils admettent des objets nominaux : *j'entends une chanson ; j'entends chanter*. A l'intérieur de cette sous-classe, on peut opérer une distinction : le « sujet » peut être le même ou différent pour les deux verbes : fléchi et infinitif. Comparez *je veux venir* et *je vois venir (le printemps)*. Les classes obtenues présentent des chevauchements : un verbe se compose dans un contexte comme appartenant à la classe *a* tandis que dans un autre contexte, il se comporte comme ceux de la classe *b* ; ce qui nous permet de définir une classe *ab*. Si nous appelions classe *a* les verbes comme *vouloir* dans notre dernier exemple, et classe *b* ceux comme *voir*, alors seraient de la classe *ab* les verbes comme *entendre, savoir, croire*. Comparez *je croyais (savais) être méchant* et *je le croyais (savais) être méchant*. De même, suivant le contexte, *j'entends + infinitif* peut signaler l'intention d'une activité de ma part ou renvoyer à ma perception de l'activité de quelqu'un d'autre.

Certains verbes n'admettent que des infinitifs comme objets ; c'est le cas de *partir, venir* dans *je suis parti travailler ; elle est venue bavarder* <sup>9</sup>.

Sans aller plus loin dans l'étude des traits combinatoires des verbes, on remarquera qu'au terme de cet examen sommaire, ont été mises en évidence pas moins de neuf classes et sous-classes de verbes. Ce, sans tenir compte de tous les chevauchements : un verbe comme *sortir* est à classer avec *manger, acheter, toucher*, dans *il a sorti ses cigarettes* ; alors que dans *il est sorti fumer*, on doit le ranger parmi les verbes comme *partir, venir*. On voit à travers cet exemple qu'en faisant entrer en ligne de compte toutes les caractéristiques combinatoires, on obtient un très grand nombre de classes et de règles, au point qu'on pourra se demander si cela ne va pas à l'encontre de l'exigence que les mécanismes linguistiques soient en nombre fini <sup>10</sup>.

Doit-on alors limiter le classement, et si oui, en se fondant sur quel(s) principe(s) ?

Noter que ce n'est pas là un problème spécifique de la classe verbale ; ce problème se manifeste dans l'étude de n'importe quelle classe, qu'elle soit nominale <sup>11</sup>, adjectivale, adverbiale ou autre.

### 6.2. *Quels traits combinatoires retenir ?*

Définir une classe d'unités implique qu'on relève les caractéristiques combinatoires qui lui sont spécifiques et la distinguent d'autres classes. Quand on tente la définition d'une classe de monèmes, celle des adverbes par exemple, on trouve à certains stades de l'analyse la distinction difficile entre adverbe et adjectif. On peut admettre que les adverbes peuvent être subordonnés aux verbes, aux adjectifs, aux adverbales, et les déterminer. Ainsi *trop, bien, souvent, ...* peuvent déterminer un verbe : *il écrit trop (bien, souvent)* ; un adjectif : *une voix trop (bien souvent) douce* ; un adverbe : *il répond trop (bien, souvent) gentiment*. Ce sont des combinaisons dont sont exclus des adjectifs comme *doux, rapide, léger* <sup>11</sup>. Mais quand on se pose la question : « L'adverbe peut-il être subordonné au substantif ? », on ne peut y répondre par oui ou non. En effet, aucun des trois adverbes ci-dessus ne peut déterminer le substantif sujet dans *le colonel (mon médecin, cet homme d'affaire) est toujours en voyage*. Les mêmes adverbes peuvent dans d'autres contextes être subordonnés à des substantifs. Ainsi : *trop homme d'affaire, Pierre ne s'intéressait pas à la recherche théorique*. Si l'on admet que les adverbes partagent toutes les fonctions adjectivales, alors la distinction entre adverbe et adjectif s'estompe. Ce ne serait évidemment pas une solution de dire que *homme d'affaire* est ici adjectif ; puisqu'il faudra alors résoudre un autre problème, celui de savoir dans quelles conditions un monème (ou syntagme) nominal cesse d'être nominal.

### 6.3. *Hiérarchie des traits combinatoires*

Nous venons de voir que le classement des unités sur la foi des propriétés combinatoires se heurtent à des difficultés. Si l'on retient toutes les différences combinatoires comme autant de critère de classement, on arrive vite à un nombre très élevé de classes d'unités (cf. 6.1). D'autre part, la distinction entre classes d'unités s'estompe, si l'on met sur le même plan tous les traits combinatoires, qu'il s'agisse de combinaisons très générales, admises dans presque tous les contextes comme verbe + adverbe ou de combinaisons soumises à des restrictions contextuelles (comme adverbe + nom. Cf. 6.2).

Force nous est donc d'admettre que tous les traits combinatoires n'ont pas la même importance, qu'ils sont hiérarchisés. Cette hiérarchie nous paraît être fondée sur la généralité ou la restriction des caractéristiques combinatoires. On part du principe que les articulations linguistiques ont leur raison d'être dans l'économie qui en résulte. Il est évident qu'une règle est d'autant plus économique qu'elle régit le comportement d'un plus grand nombre d'unités; cela se comprend intuitivement, et on peut le démontrer aussi<sup>12</sup>. L'économie de l'articulation baisse à mesure que décroît le nombre des unités qu'elle concerne. Et il est facile d'envisager des cas où l'articulation d'un complexe est plus dispendieuse que le maniement global de ce complexe; dans de tels cas, on peut raisonnablement admettre que le sujet manie ce complexe comme un tout indivis. Dès lors, nous pouvons établir une hiérarchie entre les traits combinatoires suivant leur plus ou moins grande généralité; une règle combinatoire générale est plus importante que les règles de portée restreinte, et leur est donc hiérarchiquement supérieure. C'est au nom de ce principe qu'on peut — d'un point de vue intrinsèque — hiérarchiser les traits combinatoires; c'est aussi en son nom qu'on peut justifier l'approximation qui consiste à trier les traits combinatoires, en retenir certains et en rejeter d'autres. Cette hiérarchie se trouve confirmée par des arguments intuitifs. On nous accordera sans doute que des règles comme la combinaison verbe + imparfait ou verbe + objet sont plus importantes que celles qui tendent à distinguer entre deux types de verbes de sensation. D'autre part, chacun reconnaîtrait, dans sa propre langue, des phénomènes faciles à manier et d'autres qui exigent un effort sensible dans leur usage. La distinction généralité/restriction vaut tant pour les problèmes du § 6.1. que pour ceux du § 6.2.: dans le premier type, la restriction provient du fait que la règle affecte un petit nombre d'unités quel que soit le contexte; dans le second cas, la restriction est due au fait que dans un nombre limité de contextes la combinaison est possible, même si le nombre d'unités combinables est considérable.

### *7. Diversité de structure et hiérarchie extrinsèque*

Dans ce qui précède, nous nous sommes essayé à dégager la hiérarchie intrinsèque des phénomènes syntaxiques. Intrinsèque en ce sens que, considérant les données empiriques comme connues et exemptes de variation, nous avons cherché à mettre en évidence l'importance plus ou moins grande de divers phénomènes sur les critères fournis par l'appareil descriptif, en l'occurrence identification et classement des unités en termes de leurs latitudes combinatoires. Or, les données

empiriques sont loin d'être toujours accessibles et exemptes de variation ; elles présentent deux types de variation : individuelle (ou psychique) et sociale.

### 7.1. Dimension individuelle : certitude et hésitation

Des phénomènes de sa langue, le sujet a une connaissance intuitive. Cette intuition est-elle également nette (ou au même degré flottante) dans toutes les zones de la structure linguistique ?

Prenons le cas des pronoms personnels. Tout francophone adulte connaît les formes qu'ils prennent, les positions qu'ils occupent et les valeurs signifiées qu'ils revêtent dans des phrases simples du type sujet + verbe ou verbe + objet. Par exemple, pour la troisième personne du singulier, il sait que les formes possibles sont *il, elle, lui, le, la, ...* ; que la forme *le* correspond à la fonction objet ; que cette forme est intercalée entre le sujet et le verbe (*je le regarde*) ; qu'en présence d'un pronom de troisième personne « datif », elle précède celui-ci (*je le lui donne*) ; qu'elle suit le pronom « datif » s'il n'est pas à la troisième personne (*je vous le donne*) ; et ainsi de suite<sup>13</sup>. Le sujet sait aussi que des suites comme *je lui le donne* ou *je le vous donne* sont impossibles. Bref, dans ces cas, il a une nette intuition des latitudes et contraintes concernant l'usage des pronoms. En va-t-il de même dans tous les cas ?

Prenons l'emploi des pronoms dans des phrases comportant un verbe factitif ou de sensation et un infinitif<sup>14</sup>. Le sujet parlant manifeste des hésitations et incertitudes quant à la possibilité des combinaisons ainsi qu'au sens de la phrase. Que signifie *on me l'a fait amener* ? Cela peut vouloir dire : a) « on m'a chargé(e) de l'amener », b) « on a chargé quelqu'un de me l'amener » ou c) « on l'a chargé(e) de m'amener ». Un informateur à qui nous avons posé la question, nous a donné deux sens possibles : a) et b). Toutefois, il a reconnu c) comme un sens possible, quand nous lui avons demandé si la phrase pouvait avoir une telle signification.

Dans l'exemple précédent, nous avons deux pronoms intercalés entre le sujet et le verbe fléchi. Peut-on y ajouter un troisième pronom ? Une phrase comme *je le la leur fais faire* est-elle possible, et si oui, que signifie-t-elle ? L'un des deux informateurs n'a reconnu la possibilité de cette construction qu'après qu'on lui ait indiqué le sens pouvant être attribué à la phrase.

Ces observations permettent de conclure qu'autant il est normal de s'attendre à une intuition nette et précise du sujet parlant dans certaines zones de structure linguistique, autant il est erroné de croire que l'intuition nette se manifeste dans toutes les zones de structure. Au

contraire, l'hésitation du sujet est chose normale, dès qu'on dépasse certain degré de finesse dans l'analyse linguistique. Et ce, dans tous les systèmes partiels d'une langue, que ce soit le système nominal, le système verbal, le système adverbial, ou tout autre <sup>15</sup>.

Les deux pôles que nous venons de dégager dans les réactions intuitives de l'individu, dans le jugement qu'il prononce sur les faits linguistiques permettent de définir une hiérarchie à l'intérieur de ces faits (du point de vue de leur rôle dans le fonctionnement synchronique) : un ensemble d'éléments linguistiques est d'autant plus important que le sujet parlant en a une intuition plus nette, plus sûre. De même, les faits doivent être considérés comme d'autant moins importants que l'intuition du sujet est plus hésitante, flottante. De multiples gradations sont à envisager entre les deux pôles extrêmes que sont les zones d'intuition nette et les zones d'hésitation.

## 7.2. *Dimension sociale : consensus et dissension*

L'hétérogénéité des faits linguistiques au sein de la société est évidente : tout le monde n'a pas les mêmes habitudes ni les mêmes latitudes dans le maniement d'une langue. Cela est même trop évident pour qu'on insiste là-dessus. Ce sur quoi il convient d'insister, c'est que les variations sociales ne se manifestent pas dans toutes les zones de structure ; et là où elles sont présentes, elles offrent des différences de degré. Par exemple, dans le domaine des pronoms, on imaginerait mal qu'un francophone puisse douter de la place de *le* ou de sa valeur signifiée (« objet ») dans une phrase comme *je le regarde*. Dans certaines parties de la structure, les sujets ont les mêmes réactions, les mêmes jugements intuitifs ; nous les appelons les zones de consensus. En revanche, on peut observer une diversité des usages dans la communauté ; ce, dans des zones déterminées de la structure linguistique. Au niveau du système pronominal, c'est dans des constructions comme *on me l'a fait amener* ou *je le la leur fais faire* que se manifestent des réactions intuitives différentes, des jugements variés quant à la possibilité et le sens des schèmes syntaxiques. Ces parties de la structure sont appelées zones de dissension.

Il va sans dire que, dans l'usage que fait une collectivité de sa langue, les phénomènes les plus importants sont ceux que tout le monde connaît (et reconnaît comme possibles). Au contraire, sur le plan social, sont moins importants les faits dont chaque sujet a une intuition différente ; c'est-à-dire les constructions que l'un admet et l'autre rejette, et auxquelles chacun attribue une signification différente.

### 7.3. *Hiérarchie extrinsèque : structure rigoureuse et structure lâche*

Les hiérarchies provenant de ces deux dimensions extrinsèques se recourent : certitude individuelle et consensus social vont de pair comme vont de pair l'hésitation individuelle et la dissension sociale. Là où l'individu a une nette intuition, on constate un haut degré de consensus dans la collectivité. D'autre part, la dissension est plus marquée dans les zones où l'individu parlant est hésitant, incertain. Cela nous permet de définir une distinction bipolaire dans les zones de structure linguistique. On appelle structure rigoureuse celle des domaines linguistiques où l'individu a une intuition nette et les réactions collectives révèlent l'accord des membres d'une communauté. A l'opposé, l'hésitation de l'individu atteint son apogée dans certaines zones de structure comme le désaccord dans la communauté est le plus grand ; ces zones sont dites de structure lâche.

Le parallélisme entre les dimensions individuelle et sociale est fort compréhensible intuitivement : dans la mesure où le locuteur parle parce qu'il a quelque chose à dire, et que l'interlocuteur manifeste de l'intérêt pour la compréhension du message, rien d'étonnant que ce désir d'intercompréhension favorise les habitudes communes et relègue au second plan les différences. On peut aussi considérer ce parallélisme comme une hypothèse, et la soumettre à une vérification empirique. La vérification empirique cesse alors d'être un objectif inatteignable, devient un but pour lequel des moyens explicites sont définis : on saura alors comment accéder aux phénomènes empiriques et quel crédit leur accorder.

### 7.4. *L'intuition est-elle un critère valable ?*

On s'est longtemps méfié et on se méfie encore souvent des réactions intuitives du sujet parlant. Il convient de noter que la recherche linguistique ne peut absolument pas se passer de recours à l'intuition du sujet parlant. Même pour décrire la phonologie d'une langue, on doit faire appel à l'intuition du sujet ; pourquoi alors restreindre à la recherche des unités phoniques la validité de l'intuition ? L'argument majeur des opposants d'un recours plus conséquent à l'intuition semble être le suivant : du domaine phonique, le sujet aurait une intuition relativement constante, alors qu'en face d'autres types de phénomènes linguistiques, sa réaction révélerait de considérables variations et fluctuations <sup>16</sup>. Remarquons que si nous ne parvenons pas à dégager des régularités, une structure dans un domaine, l'une des raisons peut être que le domaine à l'étude n'est pas structuré. Mais ce

n'est pas la seule raison possible. Notre échec dans la découverte des faits syntaxiques ou sémantiques peut être dû au fait que nous avons mal conçu la structure, et que par conséquent, nous avons mal posé la question. Cette raison potentielle est précisément celle qu'ignorent ceux qui montrent de la réticence à recourir à l'intuition dans le domaine syntactico-sémantique; voilà la faille de leur argument. En effet, diversité et fluctuation existent dans le domaine de la phonologie aussi; dès lors, une étude exhaustive de la phonologie implique qu'on s'intéresse aux zones faiblement structurées. La différence entre syntaxe et phonologie se réduit donc à une différence de degré: la phonologie présente une structure plus rigoureuse que la syntaxe. Il s'ensuit que la solution apportée à ces problèmes phonologiques pourra suggérer le traitement qu'on doit réserver à l'hétérogénéité des réactions intuitives dans le domaine de la syntaxe. Il semble maintenant acquis que ce traitement est de nature statistique. Variation et fluctuation ne signifient pas nécessairement absence de régularité, pas plus qu'elles ne justifient l'abandon du recours à l'intuition. L'hésitation de l'individu prend tout son sens si elle se situe dans un domaine où la communauté manifeste un flottement quasi total. En passant de la phonologie à la syntaxe, le linguiste doit adapter son outil, ses techniques d'enquête à son objet. Par exemple, dans un système fortement structuré comme la phonologie, des questions aussi simples que « *x* est-il identique à *y* ou différent de *y*? » peuvent être opérantes dans la plupart des cas. Pour un système aussi complexe que celui des unités significatives, les questions doivent être nuancées et multipliées pour être concluantes. Il ne suffit pas de demander si telle construction syntaxique est du français, car alors les réponses estomperaient la différence entre ceux qui ne la comprennent pas et *a fortiori* ne l'emploient jamais, ceux qui la comprennent sans jamais l'employer, ceux qui la comprennent mais l'emploient seulement dans certaines circonstances, et enfin ceux qui la comprennent et l'emploient en toutes circonstances<sup>17</sup>.

### 8. *Hiérarchie intrinsèque et hiérarchie extrinsèque*

Existe-t-il une relation quelconque entre les deux dimensions de hiérarchie; l'une intrinsèque, fondée sur la généralité ou la restriction des faits linguistiques, l'autre, extrinsèque, reposant sur la rigueur ou la laxité de leur structure dans l'individu et dans la collectivité?

A cette question on répond par la négative si l'on sépare la structure linguistique de l'usage qui en est fait par le locuteur et la commu-

nauté, et que l'on considère l'une indépendante de l'autre. Dans cette optique, un système (= ensemble de régularités) est ce qu'il est, et le reste, indépendamment de l'utilisation qu'on en fait. Considérant l'usage sous cet angle, on comprend mal pour quelles raisons l'usage d'une région (ou d'une classe sociale) présente des caractéristiques qui lui sont propres, et le distinguent de celui d'une autre région (ou classe).

On répond affirmativement à la même question si l'on conçoit le système et l'usage dans un rapport dialectique. C'est alors qu'on peut considérer un parallélisme entre les deux dimensions, et supposer que la généralité des faits correspond à la structure rigoureuse, la restriction des phénomènes allant de pair avec la laxité de structure. En effet, plus un phénomène est général, plus l'individu a l'occasion de le manier (tant comme locuteur que comme auditeur), et plus sûre est sa maîtrise de ce phénomène. Les phénomènes généraux sont très fréquents dans le discours, donc très probables ; ils sont partant très immédiatement compréhensibles. Et inversement, plus une unité (ou classe d'unités) ou une règle est soumise à des restrictions, moins souvent elle est utilisée ; le sujet n'a pas beaucoup de chance de se familiariser avec de tels faits, qui sont de basse fréquence et de faible probabilité. En ce sens la structure conditionne l'usage, et est conditionnée par lui. Si un phénomène est rarement employé dans une fraction de la communauté linguistique, les membres de cette fraction n'en ont pas un maniement sûr : ne l'emploient ni le saisissent sans difficulté. C'est ce qui explique les observations des dialectologues : dans une aire dialectale, l'intercompréhension est possible de proche en proche, mais devient difficile voire impossible à mesure que croît la distance<sup>18</sup>.

C'est aussi dans ce cadre qu'on pourrait s'expliquer les faits évolutifs dans les langues : si le système était homogène, s'il n'avait aucun rapport avec la généralité ou la restriction ni avec la rigueur ou la laxité de structure, un changement linguistique se ramènerait à ceci : par une mutation, à un moment de l'histoire d'une langue, des unités disparaissent ou de nouvelles unités naissent. Cela est manifestement inadéquat comme explication si l'on considère qu'ainsi conçue, toute restructuration d'un système devrait entraîner une interruption dans l'intercompréhension (entre deux générations, par exemple). Or, l'apparition des voyelles nasales qui a réorganisé le système phonologique du français, n'a pas eu un tel effet. En fait, l'aboutissement d'un changement (phonétique, par ex.) se comprend mieux comme le passage des phénomènes de structure lâche et de portée restreinte au domaine des phénomènes généraux rigoureusement structurés.

Ce cadre nous permet ensuite de concevoir corpus et enquête non comme contradictoires, mais bien comme deux ordres complémentaires, comme deux procédures — aussi indispensables l'une que l'autre — dans la collecte des matériaux linguistiques. On peut par exemple se reporter à un corpus pour déterminer le degré de généralité des faits, alors que, pour en mesurer la laxité ou rigueur de structuration, il faut procéder à des enquêtes.

Ce cadre théorique a enfin des implications pratiques, pour la linguistique appliquée à l'enseignement de la langue première (ou maternelle), par exemple. Pourquoi la pédagogie de la langue première n'a-t-elle pu profiter pleinement des acquis de la linguistique ? A notre sens, cela est en partie dû à l'inadéquation des descriptions linguistiques. Le structuralisme classique ne poussait pas les descriptions à un niveau d'étude fine ; elles n'étaient partant pas aptes à révéler tous les besoins de la population scolaire en matière de la langue maternelle<sup>19</sup>. Les transformationnistes ont réagi contre ces analyses peu poussées, en étendant la description aux domaines jusqu'alors non étudiés ; ce faisant, ils sont parfois allés si loin que les résultats acquis correspondent plutôt à la logique du descripteur qu'aux réalités sociale et psychique des faits linguistiques. Les résultats partiels des recherches en cours montrent l'intérêt que comporte l'intégration de ces dimensions<sup>20</sup>.

### 9. *Problèmes en suspens*

Du fait de sa complexité et son envergure, le domaine de la syntaxe offre de nombreux problèmes en suspens, dont nous citerons deux.

#### 9.1. *Non-unicité des solutions descriptives*

La non-unicité des solutions descriptives, pour être une question très débattue depuis deux décennies, n'en est pas moins un problème non résolu. Existe-t-il une construction passive en français ? Il est possible de répondre affirmativement ou négativement à cette question. Dans l'affirmative, on assimilerait *il est intéressé par ses recherches* et *ses recherches l'intéressent* qu'on distinguerait des constructions attributives comme *il est célèbre par ses recherches*. Dans le cas contraire, on peut bien considérer *intéressé* comme un adjectif au même titre que *grand*, *fatigué*, *intéressant*, *malade*, qui tous admettent des compléments prépositionnels. Examiné du point de vue de la

cohérence interne, le problème semble insoluble. Mais si l'on rapprochait les dimensions intrinsèque et extrinsèque, une solution pourrait s'offrir à nous. S'il est vrai que la généralité des phénomènes et la rigueur de la structure vont de pair, la question peut être posée de façon suivante: a) la construction passive est-elle générale (donc fréquente et probable)? b) est-elle rigoureusement structurée (donc maniée sans incertitude ni désaccord)? Dès lors, le problème pourra trouver une solution, puisqu'il s'agit de la mesure et du nombre. Si nos recherches montrent que la construction passive est maniée avec autant de facilité qu'un autre schème syntaxique, tout en ayant une fréquence significativement plus basse que lui, on peut alors émettre l'hypothèse suivante: quand le sujet manie aussi aisément une construction rare (par ex. passive) qu'une construction fréquente, c'est qu'il l'assimile à une construction plus fréquente (en l'occurrence: sujet + être + attribut). Cette hypothèse est vérifiable, puisqu'on s'attend que la corrélation entre généralité et rigueur de structure ainsi obtenue corroborent celles obtenues des domaines où la description offre une solution unique.

## 9.2. *Asymétrie entre signifié et signifiant*

On peut partir du principe que le signifié linguistique n'existe qu'en vertu de sa combinaison avec le signifiant. En appliquant ce principe d'une façon stricte, on se trouve confronté à un problème: soit on n'admet aucune exception à cette règle, on doit alors rejeter toute recherche d'identité entre /o/au et /a l/à l' (dans *au gamin* et *à l'enfant*); ou entre /va/, /al-/ et /i-/ dans *il va*, *il allait* et *il irait*. Soit on retient la possibilité que dans certains cas, le même signe puisse se manifester par des signifiants totalement différents. On résout ainsi le problème de *à* et *aller*, mais on crée un nouveau problème: la structure syntaxique sera assimilée à la sémantique; les inconvénients en paraissent évidents<sup>21</sup>. La confrontation des dimensions psychique et sociale laisse entrevoir une solution possible à ce problème: dans la mesure où l'identité de deux signifiés n'est vraie que s'ils sont identifiés dans l'esprit du sujet parlant et dans la communauté linguistique, on pourra alors mettre en évidence ce en quoi consiste le signifié d'un signe pour une communauté, et la façon dont il varie d'une fraction de la communauté à l'autre<sup>22</sup>.

M. M.

## NOTES

<sup>1</sup> Cf. N. Chomsky, *Structures syntaxiques*, Paris, Seuil, 1969, § 2.3.

<sup>2</sup> Archibald A. Hill, « Grammaticality », in *Word*, XVII, 1-10.

<sup>3</sup> Roman Jakobson, *Essais de linguistique générale I*, Paris, Minuit, 1963, ch. X, notamment pp. 204-206.

<sup>4</sup> C'est ce qu'on fait quand on distingue langue et parole (Saussure), structure et usage (Hjelmslev) ou compétence et performance (Chomsky).

<sup>5</sup> Cf. Nicholas Troubetzkoy, *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck, 1964, p. 9 : « ... la langue est en dehors de la mesure et du nombre. »

<sup>6</sup> Cependant la théorie phonométrique de Zwirner nous semble critiquable dans la mesure où elle considère les unités phoniques comme données initiales (et non parce qu'elle fait entrer en ligne de compte la dimension statistique).

<sup>7</sup> Voir André Martinet, *La prononciation du français contemporain*, Genève, Droz, 1945, et du même auteur, *Economie des changements phonétiques*, Berne, Francke, 1955.

<sup>8</sup> Nous limitons arbitrairement le classement en le fondant sur ces quelques critères combinatoires. Bien d'autres critères doivent entrer en ligne de compte quand une description exhaustive est visée.

<sup>9</sup> Peut-on appeler objectif un verbe qui n'admet pas un objet nominal ? C'est là une question terminologique que nous n'aborderons pas ici.

<sup>10</sup> Pour se faire une idée de l'ampleur de ce classement, on se reportera à Maurice Gross, *Grammaire transformationnelle du français, syntaxe du verbe*, Paris, Larousse, 1968. A noter que l'ouvrage ne prétend à l'exhaustivité que dans un domaine restreint : celui des verbes « opérateurs ».

<sup>11</sup> Cf. Mortéza Mahmoudian, *Les modalités nominales en français littéraire contemporain, Essai de syntaxe fonctionnelle*, Paris, PUF, 1970, ch. 5.

<sup>12</sup> Cf. Mortéza Mahmoudian, « A propos de syntagme et syntème », in *La linguistique*, 11 (1), 1975, notamment § XIII et § XIV.

<sup>13</sup> Il existe certes quelques rares cas où notre sujet parlant hésitera à employer une forme ou une autre pour le même signifié : *qu'est-ce qui lui a pris de faire ça* ou *qu'est-ce qui l'a pris de faire ça ?* Mais, ce ne sont là que des cas isolés, statistiquement marginaux.

<sup>14</sup> L'intérêt de ce cas pour une étude ponctuelle a été signalé par Otto Furrer qui a pris une part active à l'élaboration du questionnaire ainsi qu'aux premières enquêtes.

<sup>15</sup> Pour d'autres exemples, voir Mortéza Mahmoudian et altri, *Pour enseigner le français*, (à paraître aux PUF), ch. 7, notamment § 7.4., p. 125.

<sup>16</sup> Zellig S. Harris, « La structure distributionnelle », in *Langages*, 20, pp. 13-33.

<sup>17</sup> Nous rejoignons là certaines des conclusions présentées par Ferdinand Gonsseth (cf. son article « Über die Sprache sprechen », in *Dialectica*, 27 (3-4), pp. 179-217); ainsi rapports entre « langue individuelle » et « langue collective » (p. 193), entre « modèle » et « langue individuelle ».

<sup>18</sup> Cf. Jean Fourquet, « Langue. Dialecte. Patois », in André Martinet, *Le langage* (Encyclopédie de la Pléiade), Paris, Gallimard, 1968, pp. 569-596, notamment p. 574.

<sup>19</sup> Pour plus de détails à ce sujet, voir le rapport de l'auteur sur ses conférences à l'École Pratique des Hautes Études (IV<sup>e</sup> Section) in *Annuaire de l'EPHE*, 1972-73, pp. 653-656.

<sup>20</sup> Cf. *Recherches pédagogiques*, N° 57 (1973), Institut National de Recherche et de Documentation Pédagogiques, Paris.

<sup>21</sup> Une étude de signifié indépendante de la structure linguistique se ramène à un examen logique ; on connaît les problèmes que soulève l'assimilation du langage à un système logique. Dans la pratique, ceux qui ont suivi cette voie ont pu voir dans *utiliser* non pas un seul et même verbe, mais plusieurs ; de même qu'ils ont pu considérer comme identiques les deux syntagmes *couper avec un couteau* et *utiliser un couteau pour couper* (Lakoff) ou identifier adjectif et verbe comme une seule classe d'unités (Fillmore).

<sup>22</sup> Un exemple d'une telle analyse nous est donné par l'enquête sur le sens d'angl. *common sense* à New York. Cf. William Labov, « The Reflexion of Social Processes in Linguistic Structures », in Joshua A. Fishman, *Readings in the Sociology of Language*, Mouton, La Haye, 1970, pp. 240-251, notamment pp. 250-251.